



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## DECISION DU MAIRE FACP-04-DM22-25

### Nomenclature : 7.1.2

**OBJET** : M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de la Commune de Claix,

VU les lois et règlements en vigueur

VU le code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6

VU la délibération du conseil municipal n°65/2022 en date du 22 septembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

VU la délibération du conseil municipal n°22/2023 en date du 22 février 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Mr Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU la délibération du conseil municipal n°18/2025 en date du 24 Mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 de la Commune de Claix

**CONSIDERANT** sur la section de fonctionnement, la nécessité de réaffecter les crédits prévus pour le dispositif de lissage conjoncturel des recettes (dispositif « DILICO ») du chapitre 65 au chapitre 014 pour un montant de 21 525€.

**CONSIDERANT** sur la section d'investissement, la nécessité d'augmenter les crédits prévus au chapitre 10 suite à l'avis de dégrèvement des taxes d'urbanisme sur le permis de construire n°03811111010055 pour un montant de 54 000€.

### DECIDE

**Article 1** : d'autoriser les virements de crédits tels que présentés ci-après :

| Désignation                                                                    | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>Fonctionnement</b>                                                          |                       |                         |
| D : 65568 (Chapitre 65) : Autres contributions                                 | 21 525€               |                         |
| D : 739218 (Chapitre 014) : Autres prélèvements pour reversements de fiscalité |                       | 21 525€                 |
| <b>Investissement</b>                                                          |                       |                         |
| D : 10228 (Chapitre 10) : Autres fonds d'investissement                        |                       | 54 000€                 |
| D : 2051 (Chapitre 20) : Logiciels                                             | 10 000€               |                         |
| D : 2188 (Chapitre 21) : Autres matériels                                      | 20 000€               |                         |
| D : 2313 (Chapitre 23) : Travaux en cours                                      | 24 000€               |                         |

**Article 2** : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.



Date d'affichage: 25/09/2025

Date de retrait: 25/11/2025

Claix le 25 septembre 2025

Le Maire,

Christophe REVIL

